

Action foncière - Rue Gaudot - Aliénation de terrain à M. et Mme GIRARDET

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon est devenue propriétaire de plusieurs terrains rue Gaudot, en vue de réaliser l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques.

L'une des parcelles présente une configuration qui entraîne la non-utilisation d'une partie de ce terrain, cadastré section HL n° 120, pour la construction de l'école d'ingénieurs.

Or, les Époux GIRARDET, voisins de cette propriété, sont intéressés par l'acquisition d'une partie de ce bien.

Il est donc proposé de leur aliéner 5 a, moyennant le prix de 10 F le mètre carré, correspondant au prix d'acquisition, sous réserve que ces derniers acceptent que la Ville de Besançon remblaie le terrain selon les besoins.

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à autoriser la cession de 5 a de terrain aux Époux GIRARDET, moyennant le prix de 5 000 F.
- à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte.

La somme de 5 000 F sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30400.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.